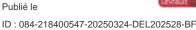


L'Isle-sur-la-Sorgue







CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-028 - BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE SPIC FUNERAIRE

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	25	28

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents:

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Ludovic GERMAIN, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCHIA, M. Eric BRUXELLE, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

Absents non excusés:

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES.

Absent excusé :

M. Fréderic CHABAUD.

Procurations:

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, M. Jean-Gabriel OLIVIER donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Madame MEYNARD Annie

Comme pour le budget principal, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget annexe du service public industriel et commercial (ci-après « SPIC ») Funéraire.

Il est proposé d'intégrer prioritairement dès ce budget primitif, les résultats budgétaires et les restes à réaliser de l'exercice précédent.

S'agissant d'un service revêtant un caractère industriel et commercial, la maquette budgétaire, document de présentation conforme à l'instruction comptable M4, applicable à ce budget, est jointe à la présente délibération.

Les grandes masses peuvent se résumer comme suit :

Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Reçu en préfecture le 26/03/2025 Publié le EXPLOITATION ID: 084-218400547-20250324-DEL202528-BF DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION D'EXPLOITATION 0 CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES 555 602.79 555 602.79 Т AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) RESTES A REALISER (R.A.R) DE 0.00 0.00 Ε L'EXERCICE PRECEDENT (2) O (si déficit) (si excédent) R 002 RESULTAT D'EXPLOITATION Т REPORTE (2) 0.00 0.00 s TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION 555 602.79 555 602,79 (3)INVESTISSEMENT **DEPENSES DE LA SECTION** RECETTES DE LASECTION **D'INVESTISSEMENT** D'INVESTISSEMENT **CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES** 0 65 000.00 79 556.15 AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y Т compris les comptes 1064 et 1068) Е + + RESTES A REALISER (R.A.R) DE 953.90 0,00 Е L'EXERCICE PRECEDENT (2) Р O 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA (si solde négatif) (si solde positif) R SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE T 13 602.25 0,00 (2)**TOTAL DE LA SECTION** 79 556,15 79 556,15 D'INVESTISSEMENT (3)

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

TOTAL

Vu la loi n° n°93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire,

Vu le décret n°2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public,

635 158.94

635 158.94

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2224-1 et L.2224-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

TOTAL DU BUDGET (3)

Vu l'arrêté du 27 août 2002 relatif à l'approbation des plans comptables des services publics industriels et commerciaux,

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 25 février 2025

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le



VU l'avis favorable de la commission des finances - affaires générales du 17 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

Article 1 : D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe du SPIC funéraire.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 25 mars 2025

Date de convocation : 12 mars 2025

Madame MEYNARD Annie Secrétaire de séance M. Pierre GONZALVEZ Maire



Publiée le 27-03-2025



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.